

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 17/12/2025
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 17/12/2025
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 17/12/2025
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20251215-2025DEC15_517-DE
		Dénomination de voies

DEPARTEMENT  
DU GERS  
....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

22

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Publique ordinaire du **15 décembre 2025**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 5 décembre 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, M. Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, Renée MIQUEL ZASSO, M. Éric MATTIUSSI, Mmes Corinne QUEVILLY, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

Mme Sylvie ACHÉ  
M. Ghislain de FLAUJAC,  
M. Loïc DÉANGLES,  
M. Frank GOBBATO,  
Mme Françoise LACAPERRE,  
M. Julien PELLICER,  
M. François-Xavier ROUX

**Ont donné procuration :**

Mme Sylvie ACHÉ à Mme Sylvie COUDERC  
M. Loïc DÉANGLES à M. Joël VAN DEN BON  
M. Frank GOBBATO à M. Jean-Yves DELACOSTE  
M. Julien PELLICER à M. Marc DUGROS  
M. François-Xavier ROUX à Mme Claire TRAMOND

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire :** Mme Émilie SARRAN

**Objet :** Adressage - Proposition de nomination d'une voie communale

**RAPPORTEUR :** Joël VAN DEN BON, Adjoint au Maire chargé du développement économique, du tourisme, du thermalisme et du développement durable

Monsieur l'adjoint au Maire rappelle que par 27 mai, 1<sup>er</sup> juillet, 16 septembre 2024, et 15 septembre de décidé d'adopter un certain nombre de dénominations de voies.

Depuis, un administré a signalé que le chemin desservant sa propriété n'a pas fait l'objet de dénomination.

En effet, il s'agit de la propriété sise au lieudit « Latapie » desservie par la voie communale n°33 dite du Bruel, chemin qui fait le lien entre la route de Castet Arrouy et la route de Plieux.



Monsieur l'adjoint au Maire propose ainsi à l'assemblée de nommer cette voie « chemin du Bruel ».

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal** à l'unanimité, décide

- de nommer la voie communale n°33 du Bruel, « Chemin du Bruel »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre ces modifications sous forme de base locale à la Base Adresse Nationale (BAN) sous un mois,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Secrétaire de séance,  
Émilie SARRAN



Le Maire,  
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 17 DEC. 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 17 DEC. 2025